

Thonon Avance

Thonon, le 11 mars 2014

Avec Jean DENAIS

4, Place Jules Mercier

REÇU 19 MARS 2014

74 200 THONON LES BAINS

Monsieur le Président

Groupement transfrontaliers

50 rue de Genève

BP 35

74103 ANNEMASSE Cedex

Monsieur le Président,

Dans le cadre des élections municipales vous m'avez interrogé sur la problématique du transport lacustre sur le Lac Léman et plus particulièrement sur la ligne THONON LAUSANNE.

J'ai lu avec attention votre dossier.

Je crois fermement aux transports lacustres, et je me bats dans toutes les instances auxquelles j'appartiens, afin que le transport lacustre soit pris en compte au même titre que le transport routier ou le transport ferroviaire.

Les trois lignes de transport public de la CGN sont victimes de leur succès. Ce qui démontre la pertinence de leur existence, et la nécessité de leur développement face à ceux qui sont encore septiques.

Soyez assuré de mon plein engagement pour envisager et concrétiser les solutions les plus adaptées face à une demande en augmentation permanente.

Je rappelle que la CGN est un prestataire de services, qui répond, historiquement, aux demandes du Canton de Vaud. La nouvelle gouvernance de la CGN permet aux autres cantons riverains, de peser un peu plus sur les décisions.

Afin d'éviter une politique du coup par coup, j'ai œuvré pour qu'une stratégie globale soit mise en place avec une vision de l'avenir.

Le changement de Conseiller d'État chargé du transport dans le canton de Vaud, offre de nouvelles perspectives. La rencontre entre Monsieur Le Président du Conseil Général de Haute Savoie et les autorités du Canton de Vaud a permis d'aborder des problématiques du transport lacustre de façon plus concrète et sereine.

Une étude portée par le conseil général auquel je suis étroitement associé est engagée afin de :

- Réactualiser l'offre à la demande,
- Étudier juridiquement le positionnement des rives françaises
- Analyser les futurs besoins en embarcadère et en parkings (voiture, vélo...).

Cette étude permettra d'adapter nos installations, notamment sur Thonon.

Je vous rappelle que l'embarcadère actuel a été exigé en son temps par la CGN, afin de sécuriser l'arrivée des bateaux. On ne peut donc pas reprocher à la Ville de Thonon, le dispositif actuel qu'elle a financé afin de pérenniser la desserte lacustre.

D'autre part, des études ont été réalisées, par la ville, afin de pouvoir stationner un ou deux bateaux la nuit. A ce jour nous attendons le cahier des charges définitif pour connaître le type de bateau que l'on pourra accueillir (120, 400, 600 places ...)

Notre étude a été effectuée, dans le cadre de la concession actuelle, afin de faciliter la création de futures installations.

En effet l'État est particulièrement sourcilieux de ces prérogatives sur son domaine lacustre, et dans le cadre de l'application de la loi littorale, devenue extrêmement rigoureuse.

Concernant la gare lacustre de Thonon, je vous rappelle, que il y a une douzaine d'années la CGN s'est désengagée de sa gestion. Avec la mise en place de la ligne N2 la commune a financé et installé des abris sur l'embarcadère, qui ont dû être validés à la suite d'une longue procédure avec les Bâtiments de France (site protégé) et par les services de l'État.

Concernant les problématiques de parking, afin de répondre aux besoins, la commune a mis en place rapidement des places gratuites sur les quais. Il est évident que face à l'accroissement du nombre de véhicules cette solution n'est pas satisfaisante. C'est la raison pour laquelle, nous avons dans un premier temps lancé l'étude d'une aire de stationnement paysager, en face de la plage et du Château de Ripailles. Ce dossier a été torpillé par l'Association des Usagers du Port, Présidé par M. LAVENOT puis par M MOULIN, avec des déclarations intempestives qui nous ont été reprochées à la commission des sites, qui a donné un avis défavorable et une décision négative de M le Préfet de la Haute Savoie.

Depuis la commune a engagée des études pour la construction d'un parking souterrain entre les restaurant de la Tour et du Duché de Savoie, de 3 à 400 places. Ce projet est inscrits dans le PLU de Thonon. Des carottages ont déjà été réalisés afin de mieux connaître le sous sol, et le choix du cabinet d'étude chargé de mettre au point l'appel d'offres est en cours.

La ville de Thonon a proposé une fiche « installation portuaire et accompagnement de stationnement » dans le cadre du futur contrat Etat / Région.

Sur les questions d'interconnexions, l'essai du transport bus à la demande, le matin a, malheureusement, été un échec nous étudions des horaires plus adaptés avec le funiculaire. Concernant les services de Petite Enfance une enquête a été réalisée auprès de l'ensemble des usagers des services publics, par mes services. Nous avons pu constater que les nouveaux horaires impactent que quelques personnes, et que des solutions horaires existaient dans des crèches associatives financées par la ville.

Votre dossier et vos nombreuses questions méritent de longs développements, qui doivent faire l'objet de rencontres pour avancer ensemble.

Les collectivités Françaises qui financent la CGN, je le rappelle à la demande de l'État, le font dans l'intérêt des frontaliers et afin de diminuer le prix de l'abonnement.

Forcé de constater qu'à ce jour autant de travailleurs frontaliers prennent les bateaux de la CGN le matin que les TER de la Région en gare de Thonon. J'espère que cette réalité permettra au Conseil Régional de s'impliquer sur ce dossier considérant qu'il s'agit bien de « TER flottant ».

Il ne faut pas sous estimer nos interventions auprès des instances Préfectorales vigilantes à l'application des normes françaises et européennes, notamment dans le Port d'Evian (contrôles de vitesse...)

Malgré la complexité de ce dossier, je suis intimement persuadé, que le développement du transport public lacustre est une chance et une nécessité pour notre région.

Soyez assuré de mon engagement pour faciliter le quotidien des travailleurs frontaliers, pour qui j'ai beaucoup de respect, et qui subissent actuellement non seulement le changement de protection sociale, mais aussi les changements de leur fiscalité imposés par le gouvernement socialiste.

En espérant avoir répondu à vos attentes et à restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jean Denais

